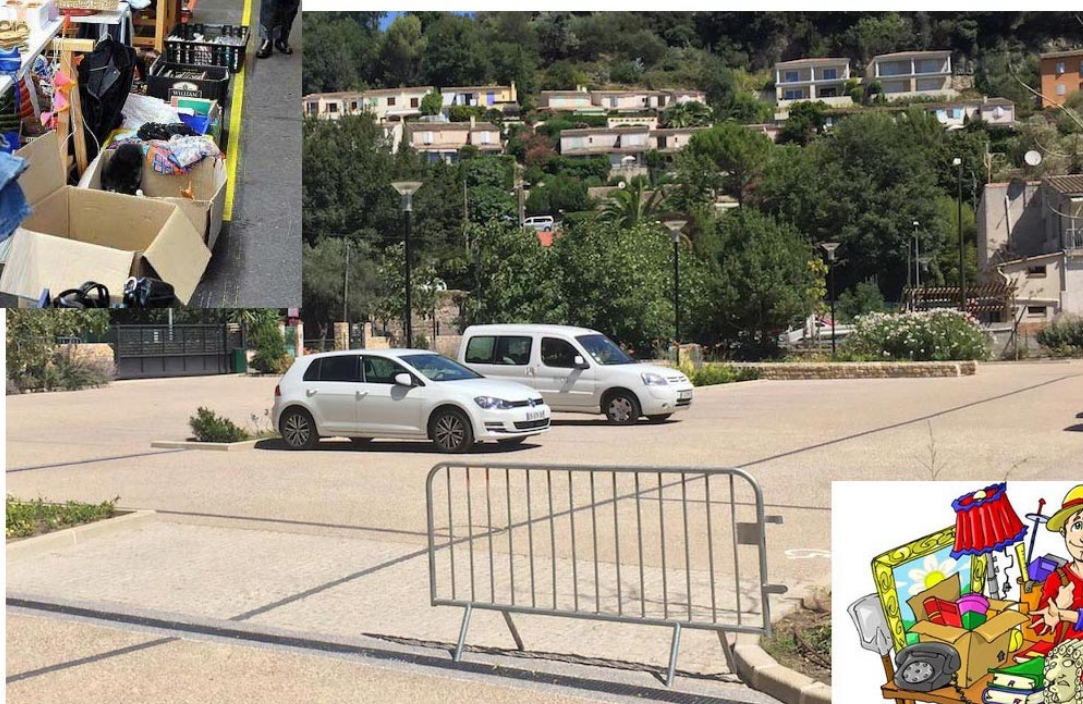


VIDE GRENIER US BIOT FOOTBALL DIMANCHE 15 AVRIL 2018



1 CHEMIN DES COMBES - COMPLEXE PIERRE OPERTO - 06410 BIOT



20 EUROS PAR EMPLACEMENT

POSSIBILITÉ DE DÉCHARGER POUR LES EXPOSANTS

PARKING VISITEURS À PROXIMITÉ (2 MINUTES À PIED)

BUVETTE SUR PLACE

Réservation 06 89 98 36 61 / usbiot.manifestations@gmail.com (nombre de personnes limitées)

BULLETIN D'INSCRIPTION au VIDE GRENIER dimanche 15 Avril 2018

Complexe Pierre Operto - Stade Pierre Bel - 06410 Biot

Cadre Réserve à l'organisateur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

PAIEMENT A LA RÉSERVATION ET NON REMBOURSABLE (sauf en cas d'annulation ou d'intempéries)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Chèque

Espèces

RÉSERVATION DE.....PLACES DE PARKING

NOM, PRÉNOMPROFESSION.....

ADRESSE.....
.....

Téléphone..... Email

NUMERO, DATE ET LIEU DE DÉLIVRANCE DE LA PIECE D'IDENTITÉ (CNI OU PASSEPORT)

POUR LES PROFESSIONNELS :

N° SIREN.....

Je déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de vente au déballage au cours de l'année 2018. (Article R321-9 du Code Pénal), et avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir reçu un exemplaire de celui-ci.

Fait le

SIGNATURE

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER ORGANISÉ PAR L'US BIOT FOOTBALL

Article 1 : L'US Biot Football, organise un Vide Grenier avec l'accord de la Mairie de Biot, le **DIMANCHE 09 Avril 2018, de 07H à 17H, complexe Pierre Operto - Stade Pierre Bel - 06410 Biot**
Les ventes ne seront autorisées que pendant cet horaire.

Article 8 : Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de problèmes tels que perte, casse, vol ou détérioration. Les exposants sont responsables de leurs produits mis en vente, tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur.

Article 2 : Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes et déballages en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. Une attestation sur l'honneur sera signée et remise aux organisateurs.

Article 9 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité, et de ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD DVD K7 non originaux, produits inflammables).

Article 3 : Différents emplacements sont disponibles :
1 PLACE DE PARKING (Largeur: 2.50 mètres x Profondeur: 4 mètres) = **20 €**
2 PLACES DE PARKING (Largeur: 5 mètres x Profondeur : 4 mètres) = **35€**

Article 10 : **L'organisateur reste seul compétent pour l'annulation en cas d'intempéries.** En cas d'annulation avant le déballage, ou d'intempérie avant 10H, le droit de place sera remboursé aux exposants présents. **La décision d'annuler la manifestation se fera uniquement le matin du 09 Avril 2018 par l'organisateur!!!**

Article 4 : Un emplacement ne pourra être réservé qu'après réception du paiement, de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité, ou copie de l'extrait KBIS datée de moins de 3 mois ou Avis de situation INSEE, et de l'attestation de l'article 2.

Article 11 : L'association se réserve le droit d'empêcher l'accès, ou de faire partir, toute personne troublant l'ordre, ou ne respectant pas le présent règlement.

Article 5 : L'installation des exposants se fera à partir de 07H00, sur l'emplacement désigné par les membres de l'Association. Passé 07H30, l'emplacement réservé non occupé, sera considéré libre, et pourra être attribué par l'Association à une autre personne. Les droits d'inscription seront conservés par l'organisateur.

Article 12: Une buvette sera proposée aux exposants et aux visiteurs : Sandwichs, Boissons sans Alcools, Café, Confiserie ...

Article 6 : Les véhicules devront être retirés de l'aire de vente et stationnés aux endroits indiqués par les organisateurs.

Article 13 : Des toilettes publiques sont à disposition sous réserve d'un usage normal et courtis

Article 7 : Les exposants ne seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du vide grenier pour le remballage, qu'à partir de 16H.

Article 14 : Le règlement sera remis à toute personne lors de son inscription

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06 89 98 36 61

Bulletin et documents demandés à renvoyer à

Yannick Petit - US Biot Football - Complexe Pierre Operto, 1 Chemin des Combes 06410 Biot